

**LE COMITÉ POI DES ULIS-ORSAY PORTE À LA CONNAISSANCE DE TOUS
LES DANGERS QUE RECOUVRENT LES CONTRE-RÉFORMES SARKOZY-PÉCRESSE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**UNITÉ sans attendre pour le REJET
de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS)
NON au chantage du « *Grand Emprunt* »**

**POUR l'abandon des IDEX, des LABEX
NON à l'opération de privatisation qu'est le projet de « campus Paris-Saclay »
NON à la réduction des crédits de fonctionnement**

LE POI DÉFEND : LA RECHERCHE PUBLIQUE, LES UNIVERSITÉS, LES ORGANISMES PUBLICS DE RECHERCHE

**LE POI DEMANDE QUE LES LABORATOIRES AIENT LES MOYENS DE FONCTIONNER ET DE DÉFINIR LEURS STRATÉGIES
DE RECHERCHE DANS LEURS DISCIPLINES**

LE POI COMBAT LES SUPER-STRUCTURES VISANT ASSERVIR LA RECHERCHE PUBLIQUE

UNITÉ POUR LE REJET DE LA FONDATION DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE (FCS)

Que représente l'opération « Plateau de Saclay » (Orsay-Saclay-Palaiseau) ?

53 000 personnels travaillent sur ce site scientifique majeur d'Île-de-France (10 000 chercheurs et enseignants chercheurs, 23 000 étudiants, 20 000 personnels techniques et administratifs). Les 250 laboratoires de recherche représentent plus de 10% des effectifs nationaux en mathématiques, physique (20%), sciences de l'ingénieur, chimie, biologie. En physique et mathématiques, le poids national en matière de publications atteint 25%. Sont présents sur le site : des universités (Paris-Sud et Saint-Quentin-Versailles), des organismes de recherche publics (CNRS, INRA, INRIA, ONERA, INSERM, CEA, etc.) ou privés (Danone, Thalès), des écoles d'ingénieurs (ENS Cachan, Ecole Polytechnique, Supélec, Institut Télécom, ENSTA, Ecole Centrale Paris, HEC, Mines, etc.), des très grandes infrastructures de recherche (TGIR) comme le synchrotron SOLEIL, etc.



UN PROCESSUS DE DISLOCATION INSPIRÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

En 2007 était publié le **Livre Vert consacré à l'Espace Européen de la Recherche (EER)**. Les « recommandations » - dont nous verrons qu'elles ont été mises en œuvre par les gouvernements Sarkozy – sont directes et sans appel : Il faut « *un « marché unique » de chercheurs sans obstacles financiers ou administratifs (...) une ouverture totale des postes de recherche universitaire et des programmes nationaux de recherche dans toute l'Europe (...) une circulation aisée entre les secteurs public et privé* ». Le Livre vert s'interroge alors : « *Comment les principes de « flexibilité » (combinant la flexibilité du marché du travail avec la sécurité de l'emploi) pourraient-ils être appliqués au marché du travail des chercheurs?* ». Suit alors un long plaidoyer pour réformer les institutions de la recherche et de l'enseignement supérieur : Il faudrait « *des institutions de recherche diversifiées intégrées dans le tissu social et économique environnant, tout en pratiquant la concurrence et la coopération à l'échelle européenne et au-delà. Elles devraient pouvoir interagir de manière courante avec le monde des entreprises et s'engager dans des partenariats public-privé durables. Ces partenariats devraient être au coeur de groupements (« clusters ») spécialisés – principalement interdisciplinaires – qui attireraient une masse critique de ressources humaines et financières du monde entier* ». Il demande aux Etats des « *programmes et priorités de recherche bien coordonnés (...) qui doivent être répertoriés au moyen d'une prospective commune, impliquant la communauté scientifique, la société et les entreprises (...)* ». Et de donner quelques pistes : « *Ces changements ne peuvent être obtenus que si les institutions de recherche, et notamment les universités, jouissent d'une autonomie suffisante pour se positionner, coopérer et tenir leur rang au niveau européen et international, et relient davantage leurs activités de recherche aux besoins des entreprises et de la société (...)* Les partenariats public-privé innovants doivent également être encouragés, ainsi qu'un bon équilibre entre les financements institutionnels et concurrentiels. » Le 21 septembre 2007, le commissaire à la Recherche, **M. Potocnik**, déclarait : les universités « *doivent pouvoir réagir de façon plus appropriée et plus rapidement aux exigences du marché (...)* il faudrait par exemple moins se focaliser sur les disciplines scientifiques et mettre davantage l'accent sur les domaines de recherche tels que *l'énergie verte ou la nanotechnologie* ».

Tout y est, en avant-première dès 2007 : Autonomie des Universités (Loi LRU votée en 2007), Restructuration des organismes de recherche avec les créations de l'AERES

LA POLITIQUE DE PÉCRESSE : UNE ESCROQUERIE BUDGÉTAIRE DOUBLÉE D'UNE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT CONTRE L'UNIVERSITÉ ET LA RECHERCHE

Lors de ses « vœux » le 31 décembre dernier, Sarkozy a dit : « *Nos universités enfin autonomes s'ouvrent et se modernisent comme jamais elles ne l'ont fait dans le passé. Nos chercheurs se sont vus dotés de moyens financiers considérables grâce au grand emprunt. Nos entreprises utilisent à plein le crédit d'impôt recherche pour innover.* » Quelle est la sombre vérité ?

- Prenons les **budgets des organismes publics de recherche** :
Budget du CNRS pour 2011 : Baisse des dotations aux laboratoires de 15% en moyenne, de 20% du budget des

(Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) et de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) qui dépouillent les organismes publics de recherche, réforme des contrats de travail, généralisation des financements sur contrats, politique des clusters (Plan Campus lancé en 2010, Plateau de Saclay dès 2011). **Il s'agit donc bien, dès le départ, de mettre les universités et tous les chercheurs publics au service des intérêts « économiques » des États de l'UE, pour le plus grand bien du « marché unique », du « business », et des grandes entreprises privées avides de profits facilement gagnés sur le dos de la recherche publique via les brevets et travaux de R&D.** Pour cela, il fallait que Sarkozy et Péresse déjouent les obstacles devant eux : un statut de chercheur à plein temps, des diplômes nationaux reconnus, des organismes de recherche au budget propre et au fonctionnement encore relativement collégial, des directions d'université proches des personnels, respectant les disciplines, un fonctionnement de la recherche basé sur la liberté scientifique, sur l'expertise et la reconnaissance des travaux par les pairs, et par eux seuls, un financement récurrent – souvent insuffisant hélas – permettant de mener des travaux sur le long terme sans se soucier de « rentabilité » immédiate.

Le 4 avril 2008, s'est tenu à Bruxelles, sans doute une coïncidence, le colloque annuel de la CPU (Conférence des Présidents d'Université). **Valérie Péresse**, ministre, y déclarait à propos de la LRU et des universités : « *Je constate que dans la majorité des nouveaux conseils d'administration, le monde économique est représenté. Ce lien avec l'entreprise, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire pour la qualité et la cohérence de notre recherche et de notre formation. J'ai rencontré et je rencontre de nombreux chefs d'entreprise qui montrent un véritable intérêt à s'associer à la rénovation du système universitaire français. Cet intérêt se concrétisera au travers des fondations* ». Il n'y a donc pas le moindre doute : c'est une injonction de l'Union Européenne pour une ouverture du « marché de la connaissance » qui a conduit les gouvernements français successifs à mettre en place une politique de démolition de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Cette politique exige la fin des diplômes nationaux, la « rationalisation » des organismes de recherche et des universités et l'asservissement de ces derniers aux besoins immédiats des grands groupes privés en recherche permanente de maximisation de leurs profits financiers.

Est-il exagéré de parler de démolition ?

très grands instruments, de 50% des crédits immobiliers, de 7% de la formation permanente.

Budget de l'INSERM pour 2011 : baisse de 9% pour les structures et 8% pour les moyens.

Budget de l'INRIA pour 2011 : Baisse de 16% des crédits de fonctionnement

L'effort de recherche de la France (Dépense Intérieur Recherche et Développement) a baissé depuis 2002 et reste avec 2.2% loin des 3% et plus de nombre de pays du même niveau de population et de richesse. **Depuis plusieurs années, l'accroissement du budget consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche est inférieur à l'inflation.** Il n'y

a donc pas de « moyens financiers considérables ». N'y a-t-il pas une vaste escroquerie budgétaire où on mélange « navets et carottes » ?

- **Prenons le Crédit Impôt Recherche (CIR)** qui coûte 5 milliards € par an à l'Etat en ristourne fiscale. Plusieurs rapports parlementaires, rédigés par des élus de droite, ont fustigé ce dispositif qui – dans les faits – se révèle une niche fiscale pour les **entreprises du CAC 40** (bénéficiaires des 2/3 du CIR) et, parmi celles-ci, les assurances et banques afin de développer des logiciels de spéculation financière. En d'autres termes, le **CIR finance directement les acteurs responsables de la débâcle financière de 2008 !** Les PME-PMI, dont on annonçait qu'elles seraient les premières bénéficiaires, sont en fait marginalisées dans ce dispositif. Le CIR permet donc directement aux grandes entreprises privées de financer à moindre coût leurs programmes de R&D en sous-traitant leurs travaux aux organismes publics. Parallèlement, les groupes privés ont, ces dernières années, délocalisé des unités de R&D, voire fermé toutes leurs activités de recherche. Ceci a été rendu possible par le CIR et sera facilité par la politique du grand emprunt.

- **Prenons le « Grand Emprunt » ou « grosse arnaque » :** Formellement le grand emprunt c'est 22 milliards € pour ESR-RD, dont 17 milliards € de *dotation en capital* gérés par l'ANR. Ce n'est donc pas de l'argent frais mais un capital qui sera « placé » sur les marchés financiers et dont les intérêts seuls pourront être utilisés dans les prochaines années. Parmi des dispositifs, on retrouve les **Laboratoires d'Excellence (LABEX)** avec 1 milliard € dont 900 millions € en capital (seuls les rendements de cet argent seront versés), les **Initiatives d'Excellence (IDEX)** avec 7.7 milliards €, les **Equipements d'Excellence (EQUIPEX)**, 1 milliard €, et un **fonds spécial « Saclay »** de 1 milliard €, lui seul directement « consommable » (« bon à dépenser ») dont 300 millions réservés à l'immobilier.

Les 9/10 de ces fonds se feront sur appel à projets selon les critères de la SNRI (« *Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation* ») : « gouvernance resserrée », « compatible avec les grandes priorités de l'Etat », « ouverture aux entreprises privées », « programme de valorisation et d'innovation », etc.

Sarkozy le dit clairement (dossier de presse grand emprunt, décembre 2009): "*Les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010 et une politique de réduction des dépenses courantes de l'Etat sera immédiatement engagée*".

Toute la politique du grand emprunt est axée sur 3 principes : « **L'excellence** » qui permet d'épurer les « mauvais » chercheurs et les personnels par le biais de « mutualisation » et « rationalisation », les « **partenariats public privé** » (PPP) pour ce qui relève des bâtiments (qui sont un gouffre financier qui ne profite qu'au privé), enfin la « **gouvernance** » des établissements de recherche et d'enseignement supérieur sur le modèle du privé. Ne pourront être retenus lors des appels

d'offres que les projets qui se conforment à la SNRI et qui mettent en place des coopérations renforcées avec le privé.

Le **Conseil Scientifique du CNRS** a lancé un message d'alerte le 15 novembre 2010 sur la politique du grand emprunt: « *Une partie importante de la somme versée au titre des « investissements d'avenir » sera en réalité prélevée sur le budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (...). De fait, les informations fournies par la direction du CNRS permettent de prévoir une diminution de plus de 10% des crédits de fonctionnement en 2011. Le financement par le Grand Emprunt va ainsi contribuer à réduire le soutien de base aux laboratoires, qui est pourtant largement considéré comme le seul susceptible de soutenir des recherches originales, indépendantes des modes*», puis le conseil poursuit : « *En France, la recherche publique est effectuée pour l'essentiel dans des Unités Mixtes de Recherche (UMR), laboratoires qui dépendent à la fois des EPST (Etablissements Publics Scientifiques et Techniques) et des universités. Compte tenu des moyens qui y sont affectés, ce système fait preuve d'une efficacité reconnue internationalement. Avec les Labex et les Idex (ces derniers regrouperont « 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'excellence », sélectionnés eux-mêmes en fonction de la présence des Labex), c'est la notion même de laboratoire qui va disparaître. Constitués souvent sur la base d'équipes ou de chercheurs venant de laboratoires différents, ces Labex vont inévitablement fragiliser la structure UMR, en la déstructurant. La nouvelle gouvernance issue de la formule Labex/Idex orientera le travail de recherche selon des procédures qui ne sont pas celles des EPST et universités, en particulier sans les conseils qui comprennent des élus du milieu » et conclut : « *Le CS du CNRS se fait l'écho de l'inquiétude et du désaccord de la communauté scientifique face aux bouleversements engagés de la gouvernance et du mode de financement de la recherche, dont absolument rien n'indique qu'ils soient de nature à apporter une amélioration de l'efficacité du système de recherche en France* ».*

Les élus du **Conseil d'Administration du CNRS**, le 2 décembre 2010, ont tenu également à alerter sur les baisses de budget : « *Le budget (subvention de l'Etat) du CNRS stagne, mais en réalité diminue du fait de la mise en réserve de 5% au titre de la LOLF. (...) On constate depuis 2007, une baisse de 400 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) et 68 ETPT seraient perdus dans le budget 2011 par rapport à 2010. Ce qui se traduit par une baisse des effectifs statutaires chercheurs et ITA. Par contre, l'emploi précaire alimenté par les ressources propres (contrats ANR, Europe, ...) augmente.* ».

L'arnaque budgétaire avec ses conséquences pour les personnels et les laboratoires est donc évidente : baisse des crédits de fonctionnement, baisse des investissements, à terme fermeture de laboratoires ou de services, mutualisation, rationalisation. **N'est-ce donc pas un plan social de la recherche et de l'enseignement supérieur qui se cache derrière le grand emprunt ?**

LE PROJET CAMPUS PLATEAU DE SACLAY : FER DE LANCE DE LA POLITIQUE DE DESTRUCTION DE LA RECHERCHE MENE EN EUROPE PAR L'UNION EUROPÉENNE ET RELAYEE PAR SARKOZY

Dans un discours récent devant l'ICHEP (Conférence Internationale de physique des hautes énergies), Sarkozy

expose les motifs: « *Nous voulons faire de Saclay l'un des meilleurs campus de recherche au niveau mondial, en*

favorisant les synergies et la coordination de tous les acteurs qui y travaillent : chercheurs, entrepreneurs, investisseurs. »
Dans le dossier de presse du Plan Campus de Saclay, il est dit :
« *La stratégie scientifique du projet du Plateau de Saclay s'inscrit dans une démarche visant à la création d'un « campus cluster » et se décline selon les trois axes suivants : (1) renforcer ou créer des pôles de compétences multidisciplinaires autour des priorités de la SNRI; (2) concentrer les équipes de recherche publique et industrielle afin d'atteindre des tailles critiques dans des secteurs prioritaires : santé, physique, information, communication, nanotechnologie, alimentation et biotechnologie, urgence environnementale et ecotechnologies; (3) développer la valorisation et l'innovation en accélérant les transferts de technologie entre les laboratoires et l'industrie. »*

Pour le triangle Orsay-Saclay-Palaiseau, il s'agit de « *favoriser le développement d'un grand « cluster » scientifique de rang mondial et de démultiplication de l'activité économique et industrielle issue des laboratoires exceptionnels rassemblés sur ce territoire* ». C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de « **campus Paris-Saclay** » (pilote en toute opacité par la Fondation de Coopération Scientifique « Digiteo-Triangle de la physique ») dont les moyens sont issus du « grand emprunt ». Le plateau de Saclay, qui est au cœur de l'entreprise menée par Sarkozy, est l'archétype de la politique de « clusters » impulsée par l'Union européenne qui vise directement l'assujettissement de la recherche : « *Les clusters constituent un phénomène principalement axé sur le marché.* »

La mise en place de ce dispositif passe par la création de deux EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) : « *Grand Paris* » et « *Paris-Saclay* », créant une situation nouvelle : Contrôlés par l'Etat, ils auront des pouvoirs bien supérieurs aux collectivités locales et aux sociétés de transports publics en Ile-de-France : Expropriations, modifications des PLU, modifications des lignes de bus ou de trains, etc... C'est toute la démocratie communale qui est ici en danger. Les nouveaux statuts de la FCS, qui sera de fait contrôlée par l'Etat via l'EPIC « *Paris-Saclay* », donnent pleins pouvoirs aux « décideurs » pour épurer les laboratoires, déménager sans discussion, démanteler les filières de formation en permettant à des écoles d'ingénieurs comme l'Ecole Polytechnique de délivrer des doctorats et des masters, une prérogative jusqu'ici des universités.

Cette urgence soudaine à « regrouper » de force ne correspond à aucune demande des acteurs de la recherche.
En effet, les collaborations entre chercheurs des laboratoires de Gif, Palaiseau, Orsay, Saclay... sont permanentes, fructueuses, et n'ont jamais attendues que Sarkozy les encourage. La communauté scientifique n'a pas attendu ces superstructures opaques pour mener à bien ses recherches. En revanche, la FCS et le grand emprunt rendent possible une politique de « mutualisation de laboratoires » dont le but est (1) de faire des coupes budgétaires, (2) « épurer » les chercheurs en asséchant les financements de ceux qui n'entreraient pas dans la ligne officielle de Pécresse et son ministère.

Quelles sont les perspectives sur le plateau de Saclay ? La partie « vallée » de l'université Paris-Sud devrait déménager à marche forcée, avec la concentration de Paris-XI sur le

plateau via les regroupements des sites de Cachan ou de Chatenay-Malabry, le déménagement de l'Ecole Centrale, des Mines, d'AgroParisTech, de l'ENSTA, de l'INRA (2/3 des effectifs sur le Plateau à terme), d'EDF-R&D, le regroupement de l'IEF (*Institut d'Electronique Fondamentale*) d'Orsay et du LPN (*Laboratoire Photonique et Nanostructures*) de Marcoussis conduisant à des coupes sombres à l'IEF. Ce "déménagement" du centre universitaire d'Orsay sur le plateau au lieu de conserver ce campus dans la vallée, à proximité du RER B, ne peut que rappeler que **les bâtiments de l'université n'ont pas ou peu bénéficié de crédits d'entretien et de rénovation ces dernières années**. Au contraire, l'université a subi des pressions pour ne PAS RENOVER car le déménagement était jugé prioritaire. Nous savons que la rénovation coûterait moins cher que l'opération de construction programmée sur le plateau.

Tout cela se ferait donc par **transfert de personnel, sans création d'emplois directs, en découpant-restructurant les laboratoires de recherche, en décourageant les chercheurs à mener des travaux originaux** qui n'entreraient pas dans les « priorités » du gouvernement, en obligeant – de fait – les chercheurs à satisfaire aux exigences du gouvernement (évaluation caricaturale, contrats de financement de très court terme, réorientation des sujets de recherche, politique infantilissante de la récompense et de la médaille).

Sur le plateau de Saclay, c'est le cas également de **NANOINNOV**, près de Thalès et Danone, un laboratoire public-privé dédié aux nanotechnologies, piloté par le CEA, inauguré en personne par Sarkozy il y a quelques mois, et dont seuls les bâtiments sont financés via un PPP. Ce projet obligera les chercheurs et personnels techniques du CEA à fermer leurs laboratoires de Saclay pour occuper ces nouveaux locaux, au prix de moins d'espace pour travailler, et dans une optique radicalement différente, celle de la « valorisation » et de l'« innovation » au service des entreprises privées.

Les entreprises privées vont-elles créer des emplois ? Rien ne le dit. A EDF-R&D, c'est -30%, chez Danone, c'est zéro création d'emploi dans le groupe. Pourquoi se gêneraient-elles ? Pour elles, le plateau de Saclay s'apparente à un cocktail comprenant « rationalisation » des emplois, plus-value foncière et fiscale, et sous-traitance grandissante de leurs travaux de R&D aux laboratoires publics via les fameuses « synergies » public-privées. Tout cela est inscrit clairement dans la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) décidée par le gouvernement : **La recherche publique est mise en demeure de « valoriser » au plus vite, faute de quoi elle mourra car privée de l'accès aux financements sur projets.**

Le projet du Plateau de Saclay conduit à un contrôle ministériel des activités de recherches via la FCS et l'EPIC « *Paris-Saclay* », dans le souci de remettre les clés de la recherche et de l'enseignement supérieur au privé. Ces structures ne laissent donc place à aucun amendement possible et il est acquis qu'aucune remise en cause de l'intérieur ne sera possible, comme ce fût le cas en décembre dernier avec le débat au sein des élus de l'université Paris-Sud sur les nouveaux statuts de la FCS.

LE PROJET DE « CAMPUS DU PLATEAU DE SACLAY » C'EST DONC

- La destruction programmée des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, etc.) voués à ne servir que d'agences de moyens, sans aucune cohérence scientifique nationale.
- Une opération de transfert des locaux de l'université Paris-Sud sur le plateau de Saclay qui ouvre la voie à son démantèlement et à sa privatisation, qui prépare la disparition des activités « non lucratives » de l'enseignement supérieur et de la recherche et opération immobilière juteuse.
- Un véritable plan social (suppressions de postes par « mutualisation », regroupement de laboratoires à des fins d'économie budgétaires).
- Un asservissement de la recherche publique au privé via les PPP par le biais du « pilotage », des contrats

ANR, des LABEX et IDEX, des « fondations de coopération scientifique » de droit privé.

- L'assujettissement des collectivités locales à l'Établissement public Paris-Saclay et à la FCS, comme en témoigne la déclaration de François Lamy (maire PS de Palaiseau et président de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay) au Parisien le 11 décembre 2010 : « *Au sein de l'Établissement public de Paris Saclay, qui dirige ce projet, on nous (NDR : les responsables de collectivités locales) demande de payer 50 % à 60% des frais de fonctionnement, de rétribuer les fonctionnaires de l'Etat.* »
- La nouvelle « gouvernance » des universités, rendue possible par la loi LRU.

Pour lever les obstacles à l'unité : démasquer le consensus avec ce plan destructeur

Juppé - Rocard, le consensus du grand emprunt.

Missionnée par Sarkozy, la commission Juppé - Rocard a rassemblé dans un rapport intitulé "Investissement d'avenir" les modalités du "grand emprunt", notamment sur l'enseignement supérieur et la recherche :

1 Favoriser l'émergence de campus d'enseignement supérieur et de recherche d'excellence : 10,0 Md€

2 Investir dans les équipements de recherche, soutenir l'innovation pédagogique et renforcer l'attractivité de la recherche en France : 2,0 Md€

3 Créer quelques campus d'innovation de dimension mondiale, mieux valoriser les résultats de la recherche publique et soutenir la recherche partenariale : 3,5 Md€

4 Favoriser l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et susciter l'intérêt pour les sciences dès le plus jeune âge : 0,5 Md€.

Sachant que le remboursement du grand emprunt sera à la charge des citoyens au même titre que le budget de la nation, le rapport essaie de justifier cette gestion séparée :

"Au moment où notre principal partenaire économique, l'Allemagne, se dote d'une règle constitutionnelle de retour à l'équilibre des finances publiques, avec un déficit réduit à 0,35 % du PIB à horizon 2016 pour le gouvernement fédéral, la question d'une règle de portée supra-législative mérite d'être posée également en France."

Il précise la clé du financement:

"Premièrement, la gravité de la situation des finances publiques justifie à nos yeux d'engager un débat sur l'opportunité de règles contraignantes de réduction des déficits. Dans le cadre des règles existantes, le Gouvernement pourrait en outre envisager de réduire les dépenses courantes à hauteur de la charge d'intérêts supplémentaire générée par l'emprunt national." Faut-il chercher ailleurs l'origine de la réduction de 10 à 15% du budget 2011 consacré à la recherche et aux universités ?

La recherche fondamentale y est également évoquée:

"Pour passer de la découverte à l'innovation puis à la création de richesse, il est nécessaire, au-delà de la recherche fondamentale, d'encourager les phases suivantes de valorisation. Or les scientifiques français s'y intéressent insuffisamment aujourd'hui, ainsi que le montre un rapport de janvier 2007 faisant état de déficiences importantes dans les stratégies de valorisation mises en œuvre dans les universités."

Une modification des critères d'évaluation des scientifiques serait ainsi souhaitable ... afin de mieux prendre en compte l'activité de ceux qui accompagnent la valorisation de leur découverte et travaillent avec les acteurs socio-économiques susceptibles d'y être intéressés."

Quelle est l'action du conseil régional d'Île de France "de gauche" ?

En quoi se différencie-t-elle de celle du gouvernement ? Lisons le rapport de son président J. P. Huchon *"Politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche"* (novembre 2010) :

"Promouvoir l'ouverture des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche sur leurs environnements sociétal et international". Sommes-nous si loin du cliché selon lequel les chercheurs seraient dans leur tour d'ivoire et qu'il faudrait qu'ils se mettent à faire de l'utile, de l'innovation ?

En 2010 la région a consacré 218,2 M€ en faveur de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, *"Cette montée en puissance du rôle de la Région va de pair avec la reconnaissance du niveau régional comme un échelon territorial pertinent pour définir certains enjeux stratégiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la valorisation, qu'elle soit culturelle, sociale ou économique."*

Ne serait-ce pas alimenter la perte de cohérence nationale, la concurrence entre régions (comme on a pu le voir avec le synchrotron SOLEIL) ? Valorisation économique ? Encore une fois, la volonté de soumettre la recherche à inventer dans l'urgence des produits nouveaux pour les entreprises.

Une seule fois en 84 pages apparaît l'expression "recherche fondamentale".

"Le SDRIF (Schéma directeur de la région d'Île-de-France) préconise notamment :

- La mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, par exemple au travers des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ;
- L'aménagement de nouveaux pôles universitaires qui contribuent à rationaliser la carte des sites existants dans le sens d'un équilibre est / ouest et nord / sud (...)
- la mise en place de synergies entre établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche et acteurs économiques.

Les chercheurs, les enseignants chercheurs, les personnels du CNRS, INSERM, etc. et ceux des universités voient depuis quelques années de nouvelles entités qui déstructurent leur tissu professionnel. Les PRES, lancés dans ce but par le gouvernement, sont donc soutenus par Huchon et la majorité de gauche (PS, PCF, Verts) du conseil régional.

"A travers notamment sa politique de labellisation de «

Domaines d'Intérêt Majeurs » (DIM), mise en place depuis 2005, la Région a privilégié le soutien aux démarches coopératives, aux projets mutualisés et à l'émergence de réseaux collaboratifs de dimension régionale entre laboratoires reconnus comme une entité essentielle de la recherche. Ces DIM ont permis de concentrer l'intervention régionale sur des domaines où notre Région est riche en potentiels, comme par exemple les sciences du vivant, de la santé et de l'environnement."

Quelle différence avec les programmes ciblés financés par l'ANR ?

"Le Conseil régional restera attentif à ce que son soutien apporté aux DIM ou aux pôles de compétitivité ne se substitue pas à l'emploi de salariés dans les entreprises qui réalisent des bénéfices."

Cette noble intention révèle qu'outre les PRES, la région soutient aussi les pôles de compétitivité qui sont destinés à faire travailler directement les laboratoires publics pour les entreprises privées.

GLOSSAIRE « RECHERCHE et ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

AÉRES : Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Organisme para ministériel chargé d'évaluer les organismes de recherche, les universités, les formations universitaires. L'AÉRES conduit des évaluations par le biais de comités d'experts choisis par la direction de l'agence, en lieu et place du comité national (CoNRS) pour ce qui est des UMR et des UPR CNRS. Les travaux de l'AÉRES sont notamment marqués par l'attribution d'une note (A+, A, B, C) pour les laboratoires, les universités, les équipes de recherche. Cette note constitue une marque indélébile – voire infamante – pour 4 ans au moins. La méthodologie est opaque, les arbitrages administratifs sans

contrôle, le système de notes caricatural et sans possibilité de recours. L'AÉRES a contribué à la désagrégation des unités de recherche en encourageant des comportements délétères et des clivages destructeurs au sein même des laboratoires, et conduit - à terme - à la disparition de la notion de « laboratoire de recherche ». Les unités de recherche doivent être évaluées mais de manière sérieuse et transparente. Les « notes » de l'AÉRES servent de base pour sélectionner les « bons » chercheurs au détriment des « mauvais » dans les procédures d'appel d'offres liées au grand emprunt (IDEX, LABEX, etc.).

ANR : Agence Nationale de la Recherche

Organisme para ministériel chargé d'attribuer plusieurs milliards € par an à des projets de recherche déposés par des « équipes » de recherche. L'ANR finance ainsi maintenant une bonne part de la recherche publique au détriment des financements récurrents des laboratoires qui leur permettaient de mener une stratégie à moyen terme. Les priorités de l'ANR – définies par le ministère – sont donc déterminantes pour le fonctionnement des laboratoires. L'ANR a donc permis de piloter la recherche, de la « corseter » en obligeant les chercheurs à se conformer aux demandes du gouvernement sur les thèmes que lui seul a jugés prioritaires. L'ANR a également permis la multiplication des emplois CDD au sein des labos ; elle participe directement à la précarité des jeunes chercheurs. Les programmes « blancs » (non thématiques) sont minoritaires en volume, au contraire de la NSF (*National Science*

Foundation) américaine qui a servi de modèle à la création de l'ANR. L'ANR conduit les organismes de recherche à réduire les volumes financiers récurrents ; en dehors de l'ANR, point de salut. La majorité des chercheurs insiste sur le fait que déposer un projet à l'ANR demande un très gros effort et beaucoup de temps, car les « dossiers ANR sont extraordinairement bureaucratiques ». Le projet lui-même, qui s'étale sur 3 ans, doit être budgété dans quasiment tous les détails. Les objectifs doivent être décrits et inscrits dans le temps. Il s'agit d'une « pratique » que l'on retrouve dans tous les appels d'offres au niveau européen. C'est évidemment absurde lorsqu'on fait de la recherche fondamentale car la « programmation » ne peut être que partielle en raison de l'évolution permanente des connaissances.

LRU (Loi de Responsabilité des Universités)

La LRU permet au seul Président de l'Université de décider de la nomination des personnels, de leur salaire, de leur mission, etc. Cette dérive anti-démocratique transforme de fait les conseils universitaires (Conseil d'Administration, Conseil

Scientifique, ...) en chambre d'enregistrement au service de la politique des Présidents et remet en cause l'égalité de traitement des personnels, promeut l'individualisation et concurrence, et est un élément majeur de la dislocation des

statuts de personnels relevant de la fonction publique d'état. Ces différents conseils ne sont alors que des instruments au service des politiques décidées par le gouvernement, la CPU, le MEDEF, et les élu(e)s de ces conseils ne sont que les porteuses des dirigeants universitaires. La LRU amplifie la destruction du contenu national des formations déjà engagée via le système LMD, avec comme corollaire la fin des diplômes nationaux ; n'est-ce pas le prélude à la non reconnaissance des qualifications par les Conventions Collectives nationales, au dynamitage du Code du Travail, des statuts et par conséquent à l'individualisation totale des salaires en lieu et place des

garanties collectives ? La LRU est destructrice du système public d'enseignement supérieur et de recherche car elle organise la « régionalisation » de l'Université et sa « privatisation », de fait, via les Fondations de Coopération Scientifique (FCS). La LRU confère aux CA la responsabilité financière du fonctionnement de l'Université en entérinant, de fait, le désengagement financier de l'état. Ainsi les nouvelles ressources proposées par le Président ne pourront que pousser à l'augmentation des droits d'inscription des étudiants et à accroître la précarité des personnels.

ACCORD CPU-MEDEF du 23/11/2010

La signature par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) d'une Convention cadre avec le MEDEF implique aussi le CNRS et l'INSERM par le biais des accords-cadres signés entre la CPU et ces organismes. L'objectif de la convention est de « relever de nouveaux défis de coopération comme la rénovation des campus ou le développement de l'excellence et de l'innovation, grâce aux investissements d'avenir (le grand emprunt) ». Le MEDEF devient « un interlocuteur privilégié des décideurs et des pouvoirs publics » et « mène une action permanente de lobbying auprès de l'ensemble des décideurs aux niveaux local, régional, national et européen, afin de faire valoir le point de vue de l'entreprise ». Le cadre de la convention se traduit par la volonté de « développer les contrats de recherche associant laboratoires universitaires et industriels et leur corollaire « doctorat » (écoles doctorales, bourses), de diversifier les parcours de carrière (...) permettant une mobilité réciproque entre universités et

entreprises, de renforcer les liens en promouvant les bonnes pratiques de gestion, de mise à disposition d'équipements scientifiques, en favorisant l'accès des entreprises à l'expertise de la recherche publique, en mettant en place des modules de formation au management de l'innovation (...) et à la création d'entreprise. » Puis l'accord poursuit : « cette connaissance mutuelle au sein des instances de gouvernance universitaire est également gage de réussite dans les projets collaboratifs d'adaptation de la formation et de valorisation de la recherche » Il s'agit donc d'ouvrir les universités, et toute la recherche publique, aux besoins des entreprises, de transformer les laboratoires de recherche en succursales productrices de brevets. Cet accord donne pleins pouvoirs aux fondations de gérer la recherche publique pour le seul intérêt des entreprises privées, au détriment des fondements de la recherche fondamentale, au détriment du principe fondateur de l'université : la formation *par et pour* la recherche.

POLES DE COMPETITIVITE

"Un pôle de compétitivité résulte de la combinaison, sur un même territoire, de trois ingrédients : entreprises, centres de formation, unités de recherche et de trois facteurs décisifs : partenariat, projets de R-D, visibilité internationale." Les pôles de compétitivité sont des partenariats public-privé qui aboutissent à la déstructuration des services publics dans tous les pays de l'Union européenne. Les pôles de compétitivité sont des outils de pillage de l'industrie et de la recherche

publique par des entreprises financiarisées permettant de "miter" le territoire en une multitude de zones franches où ces entreprises sont grassement exonérées d'impôts et de cotisations sociales. Les accessoires indispensables à ce dynamitage sont l'ANR, qui finance une bonne part des projets « collaboratifs », et le Crédit-Impôt Recherche (5 Md€ en 2010) qui permet aux entreprises des ristournes fiscales très importantes sans réelle contrepartie en matière de R&D.

GRAND EMPRUNT (appels d'offres IDEX-LABEX-EQUIPEX)

« Les initiatives d'excellence (IDEX) réuniront, selon une logique de territoire, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche déjà reconnus pour leur excellence scientifique et pédagogique. Elles visent un niveau d'intégration élevé capable d'assurer leur visibilité et leur attractivité à l'échelle internationale. Les initiatives d'excellence se structureront autour de projets scientifiques particulièrement ambitieux, en partenariat étroit avec leur environnement économique. ... Elles doivent contribuer à élever significativement le potentiel de croissance français, en accélérant l'innovation et le transfert technologique vers les entreprises. » Il s'agit donc bien d'une vassalisation de la recherche publique au profit des entreprises et d'une privatisation de fonds publics. Ces projets sont destinés à « renforcer l'excellence de la recherche française et à développer des synergies entre recherche publique et privée ». Que deviendront les chercheurs et laboratoires qui n'entreront pas dans ces structures ? Il y **aurait 5 à 10 « Initiatives d'excellence » sur quelques grands sites en France** (Paris intra-muros, Saclay, Strasbourg, Toulouse, Marseille,

Grenoble, Lyon, Montpellier, Bordeaux, etc.). Ces IDEX recevront à terme une dotation de 7,7 Md€ en capital, concentreront les investissements en matériels et postes pendant 10 ans. Les IDEX s'opposent aux PUP (pôles universitaires de proximité) qui serviront de satellite aux grands pôles. C'est la fin de la recherche dans plus de la moitié des universités françaises. Péresse le dit clairement : « Nous avons besoin de ces pôles de proximité, qui seront des pôles de professionnalisation et devront travailler en réseau avec les grands centres universitaires régionaux ».

Les LABEX sont des sous structures des IDEX qui regroupent les chercheurs et laboratoires en vastes conglomerats sur un site universitaire donné. Les EQUIPEX sont des projets de quelques millions € au plus destinés à l'achat ou au développement de nouveaux équipements. Si les EQUIPEX peuvent répondre à des besoins concrets de certains chercheurs, les LABEX et surtout les IDEX sont des entreprises de dislocation des laboratoires de recherche, d'atomisation des équipes de recherche constituées parfois de très longue date, et de redirection brutales des activités de

recherche de nombre de chercheurs. Les LABEX et IDEX n'apportent pas d'argent supplémentaire car ils sont compensés par une baisse des crédits de fonctionnement des

laboratoires. En d'autres termes, les « gagnants » des IDEX et LABEX seront désormais financés par les « perdants » à ces appels d'offres.

FCS : FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE

La FCS **Campus Paris-Saclay**, anciennement « Digiteo-Triangle de la Physique », est une structure regroupant dans la zone Orsay-Saclay-Palaiseau, une vingtaine d'Établissements publics (Université Paris-Sud, CNRS, Ecole Polytechnique, INRA, INRIA, ENS Cachan, etc.) ou privés (CEA, Supélec, Mines Paris-Tech, HEC, etc.). Comme l'a dit Sarkozy le 24/09/2010 : « *Nous allons reconfigurer la FCS Digiteo-Triangle de la physique, pour qu'elle devienne l'institution où se détermineront les projets scientifiques communs à tous les établissements du plateau. Elle sera l'unique porteur des projets qui seront déposés ici au titre du grand emprunt. C'est elle qui déterminera la politique scientifique présidant à l'aménagement du plateau.* »

Les nouveaux statuts de cette FCS, votés en conseil d'administration de l'Université Paris-Sud le 13 décembre dernier malgré la large opposition des personnels de l'université et après un premier refus de vote en novembre, représentent une menace directe contre l'Université Paris-Sud et les organismes publics de recherche présents sur le site. En effet, ces nouveaux statuts, exigés par l'Etat en urgence, lui donneraient beaucoup plus de pouvoir et étendraient ses « compétences » à tous les domaines de recherche, notamment la définition et la mise en œuvre de la stratégie scientifique du campus. La FCS a pour objet la « *définition et la mise en œuvre d'une stratégie scientifique commune de coopération pour développer la recherche, la formation à tous les niveaux et l'innovation sur le campus* » et sera en charge de « *piloter la réponse aux projets collectifs, notamment ceux relatifs aux investissements d'avenir, qui seront menés dans le cadre du « Campus Paris Saclay » par tout ou partie des signataires du projet* ».

La FCS conduit donc les négociations avec les collectivités locales ; elle prend en charge tous les dossiers liés au grand emprunt (« investissements d'avenir »). Il s'agit, au travers de l'opération Plateau de Saclay, de « *faire émerger des synergies fécondes entre tous les acteurs du plateau autour d'une gouvernance renforcée et d'une stratégie scientifique commune.* »

La FCS pourra également initier ou piloter le format des écoles doctorales, les financements de recherche, les services communs aux partenaires ; elle peut aussi recruter du personnel en CDI ou CDD. Concrètement, la FCS pourra « *s'associer des partenaires, tels que l'établissement public de Paris-Saclay (EPPS), des collectivités territoriales, des entreprises, des associations, notamment des pôles de*

compétitivité, ou des établissements ou organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche non fondateurs ». La FCS pourra aussi : « *associer les écoles doctorales auxquelles participent certaines des unités de recherche impliquées dans un réseau, fondation thématique, laboratoire d'excellence ou dans tout groupement de laboratoires du campus, et associer des formations de niveau master présentant un intérêt particulier pour le campus ; recruter et gérer, pour ses missions propres, des personnels qui seront notamment accueillis dans les unités de recherche relevant des membres fondateurs et impliquées dans les activités de la fondation ; financer des programmes de recherche ; créer, gérer, elle-même ou en confiant cette fonction à d'autres membres, à l'établissement public Paris-Saclay ou à d'autres opérateurs, et subventionner des services communs, tels que plates-formes technologiques, espaces d'accueil et d'hébergement, services support et facilités logistiques ; mettre à disposition des locaux, les gérer et les entretenir.* »

La dotation initiale comprend 52 millions € dont une partie non consommable qui représente 10 % de la dotation initiale. La dotation initiale fait l'objet des apports suivants : 37 M€ d'apport de l'Etat et 15 M€ d'apport des établissements partenaires (CEA, CNRS, INRIA, Université Paris-Sud, Ecole Polytechnique, Supélec, ENSTA, Institut d'optique, ONERA, etc.).

Les Universités, avec les organismes, garantissent encore une recherche fondamentale pluridisciplinaire, une formation par et pour la recherche, des diplômes reconnus nationalement, des emplois statutaires, un fonctionnement collégial, une représentation des personnels. La FCS « campus Paris-Saclay » remet tout en cause : possibilité de recruter hors statuts, «gouvernance» sans représentation directe des personnels, pouvoir concentré entre quelques personnes nommées par le Ministère, dislocation des UMR via les LABEX et IDEX. La FCS aura donc bientôt tout pouvoir d'asphyxier ou de restructurer des laboratoires, contrôlera les financements, exigera de fermer tel ou tel service, de définir le contenu des diplômes universitaires.

La loi rectificative à la LRU, votée au Parlement en décembre dernier en procédure accélérée, prévoit un renforcement de ces fondations de droit privé, notamment en leur accordant le droit délivrer des diplômes nationaux, ouvrant la voie vers la fin des libertés académiques et une privatisation de fait des locaux (via les «partenariats publics privés»), des programmes de recherche et des enseignements.

Les militants du POI ouvrent la discussion dans le but d'aider à la réalisation de l'unité pour organiser la résistance sans préalable
Pour tout contact : Ulis.Poi@gmail.com